

# *Le Calétusien*



2  
0  
1  
6

*Bulletin municipal de CHALLET*





## SOMMAIRE

Edito du Maire	3
Plan de la commune	4
Etat civil	5
Un couple en Or	6
Un couple en Platine	7
Budgets 2016	8
Vie scolaire	10
Associations	12
Fêtes et manifestations	13
Diplômes & récompenses	22
Quoi de neuf ?	24
Chartres métropole	27
Urbanisme	28
Bon voisinage	29
Aménagement de la RN154	30
Infos pratiques	31
Mots croisés du château d'eau	32

Direction de la publication :

Hélène DENIEAULT

Conception :

Bernard DEMICHEL, Jérôme  
FERRON, Alexandra GAUDET,  
Daniel MORVAN.

Impression :

ESPACE VERT IMPRIMERIE

Rue du Grenier à Sel

Zi du Quai

NOGENT LE ROI 28210



Chères Calétusiennes, Chers Calétusiens,

**C**omme chaque année, le bulletin municipal permet de vous souhaiter tous nos meilleurs vœux mais aussi, de vous établir le bilan de l'année écoulée et vous indiquer les projets futurs (même si tout au long de l'année, l'information est régulière par le biais des comptes-rendus des conseils et de notre site internet).

Vos élus ont comme priorité le bien-être et la sécurité de tous. Tout ce que nous faisons et décidons ensemble est réfléchi.

Au cours du 1er semestre, les poteaux et filets du terrain de sport ont été changés, des bacs et jardinières ont vu le jour afin d'embellir notre commune.

Ce dernier point reste, toutefois, à se concrétiser avec le temps. Nous déplorons les nombreux vols de fleurs ! Mais ne nous décourageons pas et continuons en faisant preuve de perspicacité envers les gens mal attentionnés.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour protéger au mieux notre commune. Je me réjouis de la signature du protocole de la participation citoyenne et remercie nos référents qui s'investissent et prennent leur rôle à cœur.

Cette nouvelle année commencera avec la fin de l'enquête d'utilité publique du projet d'aménagement de la RN 154/RN12 par mise en concession autoroutière. Je remercie celles et ceux qui se sont exprimés et invite les suivants à le faire sur le site internet de l'Etat ou venir remplir le registre en mairie.

Vos craintes sont légitimes mais ne laissons pas un projet (de plusieurs décennies) détériorer l'esprit de solidarité et de générosité qui caractérise si bien notre village.

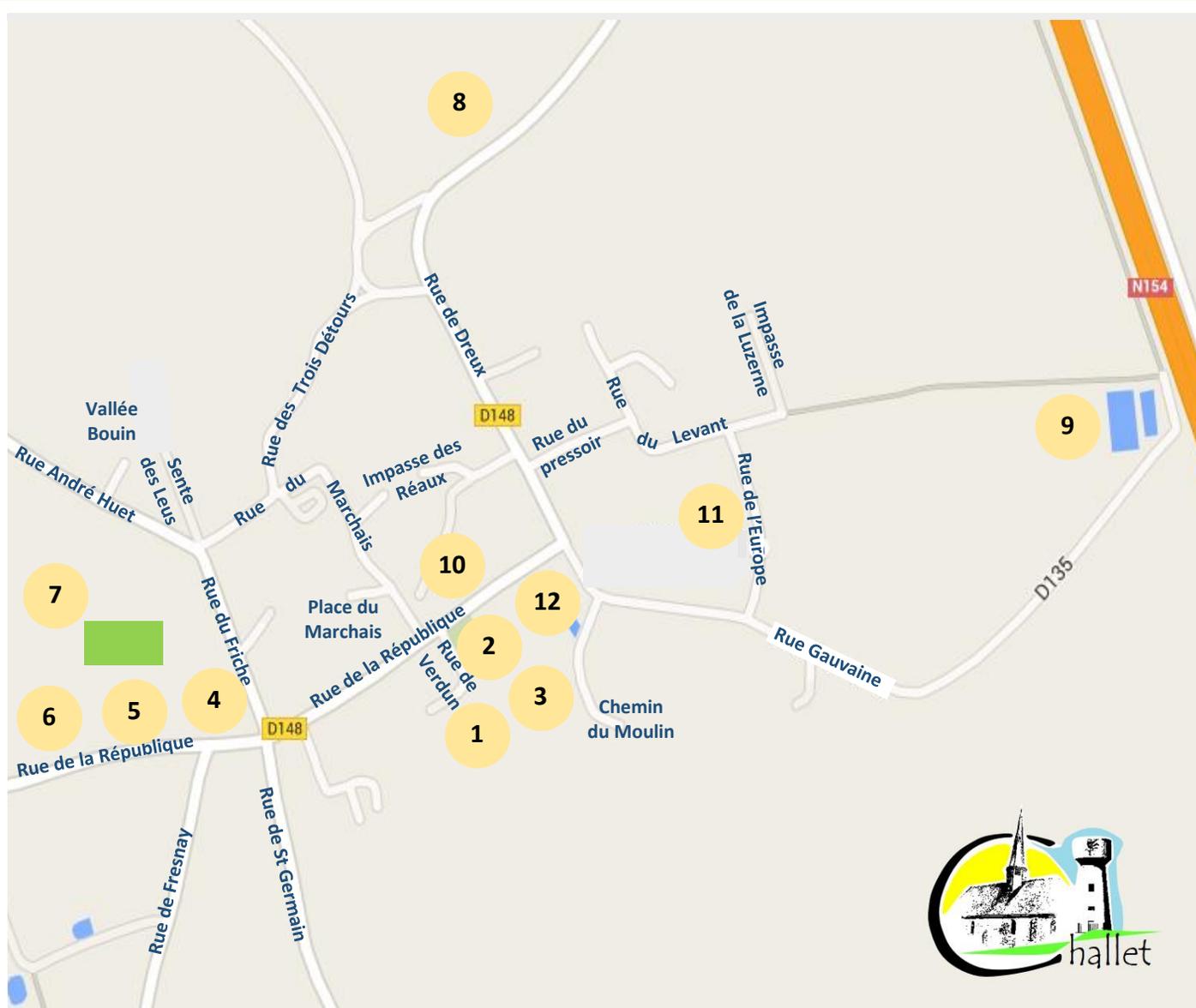
Soyez certains que le Conseil Municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre, à gérer avec sérieux et attention vos intérêts individuels et collectifs dans tous les domaines (gestion, social, sécurité, transports, services...).

Le principal investissement de 2017 sera l'aménagement de sécurité qui verra le jour rue de la République et aux abords de notre village. Nous aurons l'occasion d'en reparler et d'échanger à ce sujet. A nouveau, soulignons les aides financières et techniques de Chartres Métropole et du Conseil Départemental.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la vie locale.

Que l'année 2017 vous apporte, à vous-mêmes et à vos proches, la joie, le courage, la réussite et la santé. Restons unis et solidaires

Hélène DENIEAULT  
Votre Maire,



## Bâtiments communaux

- 1 : Mairie
- 2 : Eglise
- 3 : Salle paroissiale
- 4 : Salle et logement communal
- 5 : Arsenal des pompiers

## Commerçants et artisan

- 6 : Château d'eau
- 7 : Terrain de sport
- 8 : Cimetière
- 9 : Bassins de lagunage
- 10 : Chambres d'hôtes à la ferme DUPUY
- 11 : Cave, Challet vins
- 12 : Menuiserie agencement TACHAT

## Décès

### Ils nous ont quittés...

- Mr. Antoine **GRANERO** décédé le 31 juillet
- Mr. Maurice **PLESSIS** inhumé le 12 décembre
- Mme. Raymonde **CHARRON** décédée le 25 décembre
- Mr. Maurice **CHARRON** décédé le 30 décembre

## Naissances

### Nous souhaitons la bienvenue ...

- Antoine **BARRÉ** né le 09 mars
- Anaé **TACHAT** née le 02 avril
- Lya **DENEUVILLE** née le 14 juin
- Ethan **MORICE** né le 05 juillet



## LA FEUILLANTINE

### BOULANGERIE PATISSERIE

FACEBOOK LA FEUILLANTINE  
BOULANGERIE PATISSERIE

02 37 65 28 19  
PELLETIERC@NEUF.FR

2 RUE DE BAILLETTE  
TREMBLAY LES VILLAGES

### PASSAGE DANS VOTRE COMMUNE

Les mardis, jeudis et samedis matin

### HORAIRES BOUTIQUE

Lundi :	Fermé
Mardi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Mercredi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Jeudi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Vendredi :	7h - 13h30 / 15h30 - 19h30
Samedi :	7h - 19h30
Dimanche :	7h - 13h30

## Chambres d'hôtes à la ferme Dupuy



16, rue de la République  
28300 Challet

02 37 23 96 76  
06 83 04 53 53

*dupuy.pierre-yves@wanadoo.fr*



# Un couple en Or !

## Danièle et Jacques, le couple en Or

Samedi 16 juillet 2016, devant leurs famille et amis, Madame le Maire, Hélène DENIEAULT, après avoir donné lecture de leur acte de mariage, recueillait le renouvellement du consentement de Danièle et Jacques, 50 ans après. Que d'émotions pour tous !

C'est le 2 juillet 1966 à Challet qu'ils ont célébré leur mariage avec le consentement des parents de Danièle car mineure à l'époque.

Natifs tous les deux du village. Danièle est née le 13 avril 1946 à Challet et a travaillé pendant 40 ans à l'UCACEL (Union de Coopératives Agricoles d'Eure-et-Loir) en tant qu'assistante de direction.

En plus de son activité professionnelle, il faut saluer son parcours associatif (comité des fêtes, paroisse...) et municipal. En effet, à partir de 1995, Danièle a enchaîné les mandats municipaux : d'abord 2<sup>ème</sup> adjointe puis 1<sup>ère</sup> adjointe et Maire. Quelle situation inédite et émouvante que de voir une élue renouveler son engagement devant celle qui lui a succédé, en 2014.

Jacques dit « Jacquot » est né le 22 juillet 1941 à Challet et a travaillé en tant que commerçant en vêtements, lingerie, linge de maison où il a parcouru de nombreux kilomètres avec son camion. Saluons également son dévouement, Jacques a été 30 ans pompier volontaire dont 3 ans en tant que Chef de centre.



De leur union sont issus 2 enfants : Sophie née en 1968 et Éric né en 1974.

Ils ont le bonheur d'être les grands-parents de 2 petits-enfants : Léonie et Anatole.

## Raymonde et Maurice, le couple en Platine

Samedi 23 juillet 2016, devant leurs grande famille et amis, Madame le Maire a retracé la longue vie du couple. A la lecture de leur acte de mariage, 70 ans après, la maison commune s'est remplie d'émotion.

**C'**est le 20 juillet 1946 à Challet, qu'ils se sont dit « oui » avec le consentement des parents de Raymonde car mineure à l'époque.

Natifs tous les deux du village. Raymonde est née le 7 mars 1926 à Challet (et pour l'anecdote : dans la mairie actuelle !) elle a travaillé auprès de son époux puis à la cantine de l'entreprise Alcan à Lucé, sans oublier la vente de plants et légumes sur le marché de Chartres le samedi matin.



Maurice est né le 13 mai 1918 à Challet et a travaillé en tant que cultivateur. Maurice a également été pendant 30 ans pompier bénévole dont 10 ans en tant que Chef de centre.

De leur union sont issus 3 enfants : Gérard, Annick et Dominique.

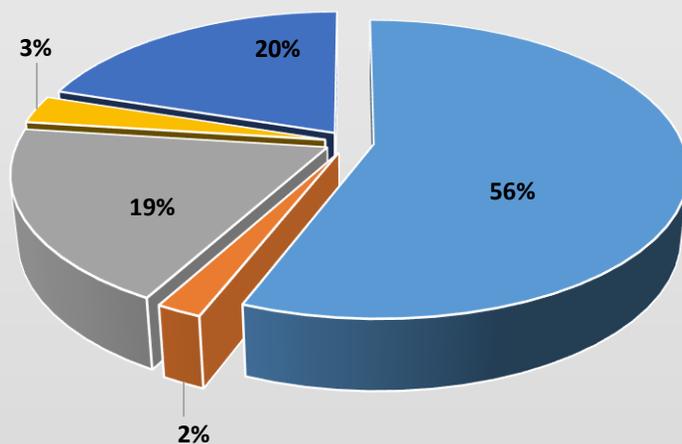
La joie d'être grands-parents de 6 petits enfants : Christophe, Céline, Guillaume, Gaël, Benoit, Audrey, et 11 arrière-petits-enfants Valentin, Clément, Manon, Camille, Bastien, Melvin, Hugo, Maxime, Alexy, Maël et Timéo.

**Deux couples investis dans la commune et très appréciés. Que de beaux symboles comme l'Or et le Platine, métaux nobles et précieux pour de si beaux contrats remplis !**

## RECETTES FONCTIONNEMENT

Total : 242 135€

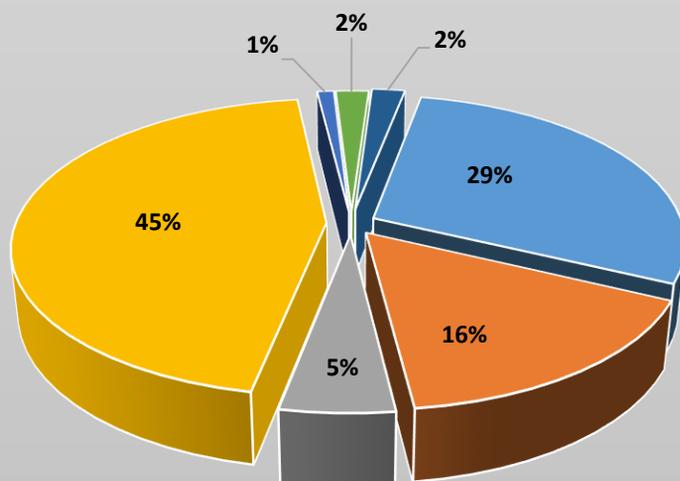
- Impôts et taxes
- Produits des services et du domaine
- Dotations, subventions et participations
- Location salle communale et loyer logement communal
- Résultats reportés



## DEPENSES FONCTIONNEMENT

Total : 230 022 €

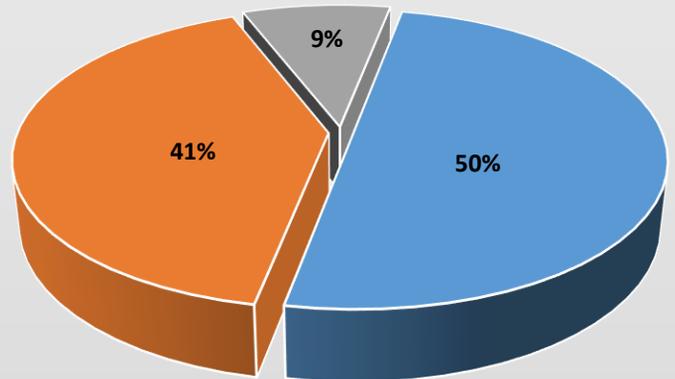
- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Attribution de compensation
- Autres charges de gestion courante dont SIRPEC
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Opération d'ordre



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total : 49 700 €

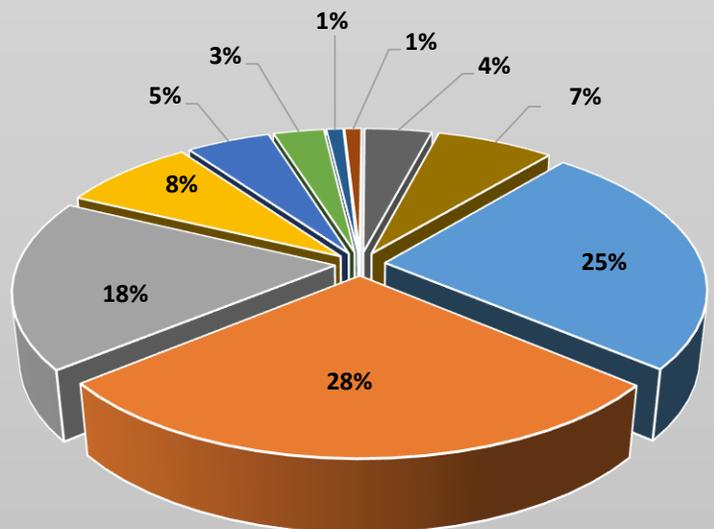
- Subventions
- Dotations
- Amortissements



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total : 49 700 €

- Emprunts
- Filets et poteaux terrain de sport
- Restes à réaliser travaux logement communal
- Embellissement de la commune
- Matériel communal
- Matériel informatique
- Restes à réaliser prises décorations lumineuses
- Dématérialisation
- Etude aménagement de sécurité
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté



## S.I.R.P.E.C

(Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers)

Président : Mr Alain BELLAMY  
(Maire de Clévilliers).  
Vice-Présidente : Mme Hélène DENIEAULT  
(Maire de Challet).

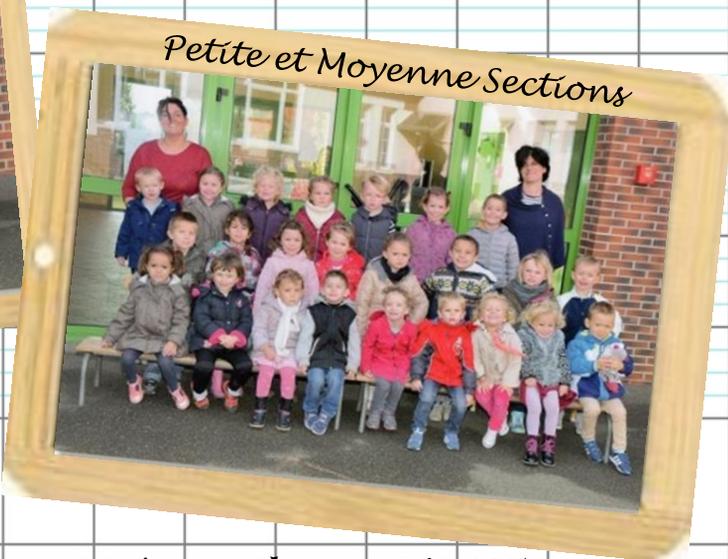
L'école compte 7 classes où sont répartis 174 élèves.  
Concernant notre commune, 18 enfants sont en sections maternelles et 27 en classes élémentaires.

Pour plus d'informations, contacter la Mairie de Clévilliers  
Tel : 02.37.23.96.22 / Fax : 02.37.23.92.72  
Courriel : mairie-clev@wanadoo.fr



Petite et Moyenne Sections

Mme Sandrine DUFOR  
assistée de Mmes Jocelyne CHASLIN  
et Amandine BARBA ROSSA



Petite et Moyenne Sections

Mme Catherine SIGNORET  
assistée de Mme Peggy LE CREURER



Moyenne et Grande Sections

Mme Nathalie BREMAUD  
assistée de Mmes Cécile CAZENOVE  
et Cindy DE SOUZA



CP et CE1

Mme Corinne BREANT

CE1 et CE2



Mme Isabelle DAMY ( Directrice )  
assistée de Mme Tiphaine LEVEXIER

CM1 et CM2



Mme Brigitte CATTANEO

CM1 et CM2



Mme Elisabeth LEBEAU-CORBONNOIS

L'école au grand complet !



**A NOTER :** L' APE ( Association des Parents d'Elèves ) qui était en sommeil reprend son activité grâce à l'énergie d'une équipe de parents, bien décidée à la faire revivre pour le bonheur des petits et grands. L'équipe éducative se réjouit de cette reprise.

Présidente : Mme Jennifer LEGAZ.  
Secrétaire : Géraldine MULER  
Trésorier : Sébastien GOUHIER

Courriel : [ape.ecole.devilliers@gmail.com](mailto:ape.ecole.devilliers@gmail.com)



## Comité des fêtes de Challet



Présidente : Mme Nathalie FERRON  
Secrétaire : Mme Marie-France HOYAU  
Secrétaire adjointe : Mme Natercia SOUZA  
Trésorier : Mr Didier GUERIN

Les Membres:

Mrs : Jean-Claude HOYAU, Jean-Marc EDELIN, Pascal HOYAU, Michel LATIMIER, Patrick RENAUX, Patrice DENIEAULT, Pascal LATIMIER, Jérôme FERRON, Fabien BILLARD et Lionel DELAHOCHÉ.

A noter, que des habitants se rendent disponibles lors des manifestations notamment pour le vide-greniers.

Nous les remercions, pour le temps et l'investissement passés à la préparation et l'organisation des diverses manifestations qui font vivre notre commune. Les Calétusiens et Calétusiennes qui souhaitent intégrer l'équipe du Comité des Fêtes sont les bienvenus.

Contact : [challet.comitedesfetes@gmail.com](mailto:challet.comitedesfetes@gmail.com)

## ASPLOC

(Association Sport et Loisirs de Challet)



L'Association vous propose des cours de Gymnastique enfants et adultes et de scrapbooking.

Président : Mr Grégory MAIN  
Secrétaire : Mme Sandrine MAIN  
Trésorière : Mme Delphine BRUNET  
Trésorier adjoint : Mr Frédéric DURAND

Contact : 06 59 18 28 16 / 06 24 59 62 49 - [asploc@yahoo.fr](mailto:asploc@yahoo.fr)

## AFR de Clévilliers

L'Association vous propose des cours de Fitness et de Yoga

Présidente : Mme Suzanne DUBUS  
Trésorière : Mme Jane CHAUVRON

Membre : Mme Danièle MASSOT

Contact : 06 71 81 71 03 / 02 37 23 94 51



## ASCB (Amicale Sportive Clévilliers Bailleau-l'Evêque)



Président : Mr Mickaël PETITAUD  
Secrétaire : Mr Heïdi PLARD BAUCLAIR  
Secrétaire adjointe : Mme Valérie BELLEMARE  
Trésorier : Mr Patrice ANDREUX  
Membres : Mmes Céline DAVID, Harmonie GARANGER, Mrs Xavier GARANGER, Nicolas DUFIEF, Dimitri PIRON.

Ainsi que tous les éducateurs et entraîneurs bénévoles :

Mrs : Éric BARROT, Gregory MAIN, Didier VOISE, Laurent TECHER, Stéphane GONZALEZ, Didier ROHEE, Philippe MOTTIN, Christophe LEMOINE, Franck BLANDEL.

Contact : 02 37 23 96 22

Site internet : <http://as-clevilliersbailleau.footeo.com/>

## Amicale des sapeurs pompiers Challet / Clévilliers

Président: Julien AUDUREAU  
Secrétaire : Karine JEROME  
Trésorier : Alain BAUCHER

Nous saluons leur dévouement.

## Association des chasseurs

Président : Jean-Daniel VIGEON  
Co-Président : Pascal MENAGER  
Secrétaire : Marie-France VIGEON  
Trésorière : Agnès PFLUGER

Entourés des Membres volontaires :

Nicolas VIGEON, Franck MASCAZZINI, Pascal LATIMIER  
Contact : 02 37 27 68 84 / 06 88 10 57 05

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site officiel de la mairie : [mairie-challet.fr](http://mairie-challet.fr)

## 16 janvier - Vœux de la Municipalité

L'année a débuté avec les traditionnels vœux de Madame le Maire, plus d'une centaine de Calétusiens étaient présents pour cet événement. A noter, la présence du Colonel de gendarmerie LANGOU, Monsieur AUDUREAU, Chef de centre des sapeurs pompiers de Challet accompagné de ses pompiers, Don Nicolas, représentant notre paroisse.

Il est important de retrouver tous les acteurs de la vie communale pour la rétrospective de l'année.



L'occasion, également, de présenter les nouveaux habitants.

Nous avons partagé le verre de l'Amitié accompagné de la galette des Rois avant de nous retrouver, à l'extérieur, pour assister au feu d'artifice !!

Et oui, celui-ci n'avait pas pu être tiré en juillet en raison des conditions climatiques.

## 21 février – Vide-dressing



Le Comité des Fêtes a organisé son premier vide-dressing. Une journée appréciée par la majorité des exposants malgré le faible nombre de visiteurs. Mais, tous étaient prêts à retenter l'expérience.



## 12 mars - Soirée Tex-Mex

Une soirée aux couleurs de l'Amérique du Sud, Mexicaine ou Texane où les convives ont pu déguster un délicieux « chili con carne » (plutôt Tex ou plutôt Mex ??) préparé sur place.



Après le repas, la cinquantaine de participants a continué la soirée sur la piste de danse.

## 17 avril - Chasse aux œufs

Les cloches ont subi les caprices de la météo. C'est seulement 3 semaines après Pâques que nos jeunes Calétusiens se sont retrouvés pour une chasse aux œufs très fructueuse...



## 8 mai - Commémoration de la victoire de 1945

A cette occasion, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts.



Merci à Anaëlle BOUDERGUI d'avoir lu le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre).

Merci aux habitants, élus, représentants de la gendarmerie et aux pompiers pour leur présence.

## 29 mai - La Fête des Voisins : 8<sup>ème</sup> édition.

Une fois de plus, à cause d'une météo capricieuse, nous avons dû nous réunir chez notre ami, Pierre-Yves DUPUY au lieu de la place du Marchais.



A l'abri sous son hangar, nous avons partagé les préparations culinaires de chacun après l'apéritif offert par la Municipalité, ainsi qu'un petit présent à l'occasion de la fête des Mères.

Quelques téméraires se sont essayés à la pétanque après le repas.



## 2 juin - Réunion A.D.O.C 28 du 2 juin



L'intervention du Médecin de l'ADOC 28 a été appréciée par les Calétusiens présents et par les représentants des communes voisines. D'autres présentations sur le domaine médical pourraient être envisagées.



<http://www.depistage-cancer.fr/centre/adoc-28>

## 12 juin - Pétanque et vide-dressing.

Le concours de pétanque a connu des passages pluvieux qui ont fait fuir quelques participants pour se terminer avec 14 doublettes sur 18 inscrites..



Certains à l'abri !!



D'autres sous la pluie !!

Ce deuxième vide-dressing a été organisé en même temps que ce concours,



De nouveau, les exposants du vide-dressing n'ont pas reçu les visites escomptées, pour cause de météo médiocre, mais ont passé une agréable journée.

## 13 et 14 Juillet - Festivités



Les festivités nationales ont débuté le 13 juillet au soir avec la retraite aux flambeaux dans les rues de Challet.

Puis, le feu d'artifice a été tiré sous des yeux émerveillés. Le bal populaire a clôturé cette soirée.



Le lendemain, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés pour le traditionnel repas du 14 juillet, suivi des jeux dans la cour de la salle communale.

Enfin, pour clore cette belle journée, la Municipalité a souhaité, pour le traditionnel goûter, vous faire découvrir la bière artisanale "L'Eurélienne" \*, servie fraîche, elle a été très appréciée.



\*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

## 4 septembre – Vide greniers

La 21<sup>ème</sup> édition du Vide-Greniers a rassemblé une centaine d'exposants et quelques artisans dans les rues du village. Malgré la grisaille, les visiteurs étaient au rendez-vous.



Nouveau : un manège des années 1900, qui animait autrefois les marchés et foires de Beauce, était venu s'installer devant la mairie.



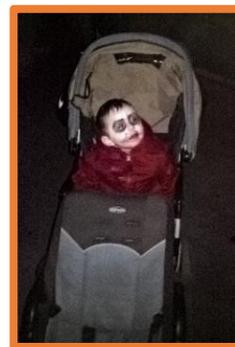
Ce petit carrousel a fait la joie des petits « et des grands ».

31 octobre -

## HALLOWEEN

La sortie des petits monstres a eu lieu dès la tombée de la nuit pour réclamer des friandises ou bien jeter un sort !!

Ils étaient nombreux cette année avec des déguisements de plus en plus originaux.



Merci aux Calétusiens et Calétusiennes qui participent à cette manifestation



La collecte terminée, ils avaient rendez-vous à la salle communale pour une soirée bonbons-crêpes.

Entre 30 et 40 petites créatures étaient présentes et ont tout dévoré jusqu'à 22h30.



## 11 novembre – Commémoration et banquet des anciens

Une gerbe a été déposée en hommage à tous les morts pour la France, à l'occasion de l'Armistice du 11 novembre 1918. Un grand merci aux enfants et aux enseignantes pour leur participation à ce devoir de mémoire.

Après la lecture du message du Secrétaire d'Etat, les enfants ont chanté la "Marseillaise" et "Que sont devenues les fleurs".



Après les cérémonies qui se sont déroulées aux monuments aux Morts de Clévilliers et de Challet, le banquet des Anciens a réuni une soixantaine de personnes des deux communes dans la salle des fêtes de Clévilliers.



Les doyens ont reçu de leur Maire respectif bouquet de fleurs et chocolats.

Pour Challet à droite :  
Mme Raymonde CHARRON (90 ans)  
Mr Maurice CHARRON (98 ans)  
Pour Clévilliers à gauche :  
Mme Marcelle COLAS (93 ans)  
Mr André MAILLARD (85 ans).

11 décembre -

## Noël des enfants

Après la décoration du sapin sur la place, un spectacle de qualité attendait petits et grands.



L'attention s'est portée sur François Barré, conteur de son métier qui nous a fait voyager dans des contrées imaginaires !



Toute l'assemblée a bien participé !

Le Père Noël est ensuite venu apporter aux enfants un sachet de friandises ! Certains ont même fait une petite photo souvenir avec cet étrange Monsieur habillé de rouge...

Le goûter nous a tous réunis à la salle communale où jus de fruits, chocolat chaud et brioches ont été servis ainsi que du vin chaud et marrons pour les plus grands.



Bonnes fêtes à tous !



Merci à toute l'équipe du comité des fêtes de Challet pour cette agréable journée.. en attendant Noël.

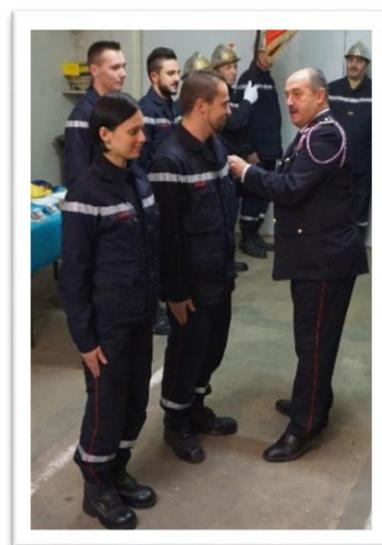
## 3 décembre - Nos pompiers mis à l'honneur

Lors de la Ste Barbe, à l'Arsenal des Pompiers de Challet / Clévilliers, diverses remises ont eu lieu en présence des maires de Challet et de Clévilliers, du Capitaine LADAME Rémi qui représentait le Directeur départemental du SDIS 28, de l'Adjudant AUDUREAU.

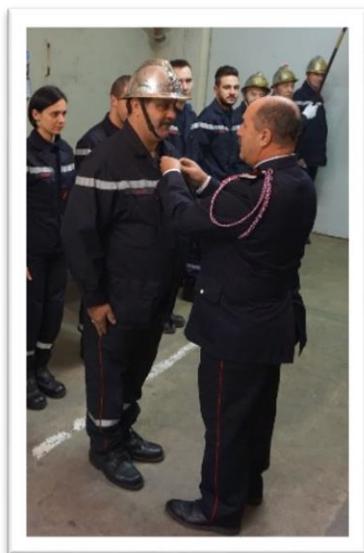


Des insignes de chef de centre ont été remis à nos anciens chef de centre :

- Messieurs CHARRON Maurice (remis à son petit-fils Gaël GLOTIN), HOYAU Jacques, MASSOT Jacques et HOYAU Jean-Claude ont reçu leur distinction pour leur travail et leur engagement pendant plusieurs années au sein du centre.



Ecussons pour :  
CADIOU Elodie et POUSSAIN Kévin



Notre Chef de Centre actuel,  
AUDUREAU Didier a été nommé au  
grade d'Adjudant-Chef.

Félicitations à tous.

Bravo pour votre engagement, votre dévouement dans le cadre de toutes vos missions.

## Devenez Sapeurs Pompiers

Les pompiers de Challet, en partenariat avec les centres de secours de Maintenon et de Jouy, viennent de créer une association de jeunes sapeurs pompiers.

Au programme, pour les enfants à partir de 12 ans :

Sport, manœuvre, discipline, civisme, esprit de groupe qui permettront de susciter certaines vocations et voir l'arrivée de futurs sapeurs pompiers dans nos communes.

Pour les parents, il est possible de rejoindre les rangs des centres de secours et ainsi pérenniser les pompiers de proximité, maillon essentiel de notre sécurité.

Pour tout renseignement : Adjudant-Chef AUDUREAU - 06 21 44 40 10

## Bravo Jade !

Voici une interview de la lauréate du concours « Meilleur Apprenti départemental, en cuisine » qui s'est déroulé le 18/06/2016 au CFA de Chartres en présence de 11 candidats.

Jade Ferron va nous parler de son parcours. (Rencontre avec Mme le Maire, le 18 octobre en Mairie).

### Quel est ton parcours ?

*Après le collège, je me suis orientée vers un CAP cuisine.*

*J'avais effectué mon stage de 3ème au restaurant "Le Tripot".*

*Après avoir obtenu mon CAP cuisine, je continue pour avoir le BP. Concernant mon apprentissage, pour passer mon CAP, je l'ai fait au restaurant "Le Tripot" et pour le BP, je suis au "Grand Monarque" à Chartres.*

### Pourquoi avoir choisi ce métier, ce domaine : la cuisine ? Quelles sont tes forces et qualités ?

*Ce métier m'est venu naturellement depuis les premières années de collège. J'adore cuisiner "ça me passionne". Je suis une personne organisée, responsable, rapide, autonome ayant l'esprit d'équipe.*

### Quels sont tes centres d'intérêt, trouves-tu le temps de faire une autre activité ?

*Quand j'ai le temps de faire autre chose à côté de la cuisine...je profite des mes amis car avec mes horaires de travail, c'est devenu difficile de les voir.*

### Comment s'est déroulée ta préparation au Meilleur apprenti départemental ?

*Nous avons eu un mois pour nous préparer. J'ai donc eu le temps de m'organiser et planifier les différents mets.*

*Nous avons une matinée. J'ai préparé ce jour-là : des œufs brouillés à la Portugaise, une fricassée de volaille à l'ancienne avec des pommes de terre et une brunoise de légumes, et une île flottante au caramel.*

### Gagner le concours a changé quelque chose pour toi ? Tes ambitions ?

*Cela m'a confirmée dans mon choix et cela me fera un + pour mon CV..*

*Ce concours me permettra d'accéder aux concours régionaux à Bourges et pourquoi pas, en cas de réussite, aux concours nationaux...mais là c'est autre chose !*

*Après mon BP, je souhaite partir à l'étranger...avoir une expérience internationale.*

*Mon objectif est d'ouvrir mon propre restaurant traditionnel, gastronomique.*



### Un conseil à tous ceux qui voudraient réussir dans ce domaine ?

*Il faut être passionné. C'est un métier dur, et encore plus dur pour les femmes car en cuisine c'est un métier d'hommes ! Les femmes doivent avoir du caractère, avoir confiance en soi et prendre sur soi.*

*En tant qu'apprenti ça va car on a des horaires cadrés mais en activité, c'est plus difficile car il faut être patient avec les clients et attendre la fin de leur repas.*

*Le point négatif est les horaires et le rythme de travail (week-end et jours fériés..).*

### Ta spécialité ?

*Tout ..je réussis tout (rires). J'aime cuisiner autant le salé que le sucré mais j'ai un faible pour le sucré tout de même.*

### Un conseil culinaire pour les personnes pressées :

*Faire une quiche, c'est bon, simple et rapide "tu peux y mettre ce que tu veux dedans" !*

### Encouragements de Mme le Maire :

Je ne peux qu'être fière de notre jeune Calétusienne ! J'ai toujours connu Jade souriante et volontaire. Son sérieux, son talent et sa ténacité ont eu raison de ce prix.

Son parcours est un exemple pour tous les jeunes. Qu'ils n'hésitent pas à aller au bout de leur passion.

Je lui souhaite de réussir et de réaliser son rêve et que ses projets aboutissent. Bravo et merci Jade pour cette agréable interview



## Rénovation du château d'eau



### Historique et évolutions

- **1930** : Le projet dressé par le Cabinet MAUNOURY de Chartres est accepté par le Conseil Municipal le 27/02/1930 et reçoit l'approbation de M. le Préfet. La dépense prévisible s'élève à 450.000 Francs. Dix ares de terrain sis au lieu-dit "Les Glands" sont acquis le 09/11/1930 à M. Emile GUERIN de CHALLET pour la somme de 5 Francs.
- **1933 à 1965** : Le système de puisage se faisait au moyen d'un aéromoteur entraînant une pompe immergée. L'éolienne devenant trop à frais a été mise bas en octobre 1965.
- **1966** : Forage électrifié avec une pompe immergée d'un débit de 6 m<sup>3</sup>/h.
- **1988** : Une pompe immergée de 20 m<sup>3</sup>/h a été installée et celle de 6 m<sup>3</sup>/h a été conservée en secours.



- **2011** : Prise de compétence de la gestion du réseau d'eau par Chartres Métropole.
- **2016** : Restauration du château d'eau et en particulier la reprise de l'étanchéité du réservoir, avec en touche finale la gerbe de blé peinte sur le réservoir.

Afin d'améliorer le débit et de gagner de la pression sur le réseau de distribution, Chartres Métropole a installé un accélérateur.



### Données techniques

#### Composition du château d'eau :

Un réservoir d'une capacité de 100 m<sup>3</sup> en béton armé de 6,70 m de diamètre et de 3,60 m de hauteur utile, monté sur une tour également en béton armé d'un diamètre intérieur de 6,50 m à la base et de 3,60 m sous la cuve et de 13 m de hauteur (la pression d'eau dépend de la hauteur de la tour) (peu de pression à Challet, car petite hauteur de la tour).

#### Composition du forage :

- Un puits de 1,20 m de diamètre intérieur.
- Profondeur : 28,80 m du sol.
- Profondeur du forage : 62,60 m du sol.
- Le niveau statique de la nappe phréatique s'équilibre aux environs de -25 m à -35 m.

La production d'eau potable vient du forage de Challet et du réseau de bouclage du SIPEP (Syndicat Intercommunal de Production d'Eau du Thymerais).



## Concours maisons fleuries

Cinq inscriptions pour ce 1er concours. Nous espérons plus l'an prochain !

Le jury composé de 3 élus (Madame DENIEAULT, Messieurs DUPUY et DEMICHEL) et de nos 2 anciens employés communaux (Madame LORANG Marie-Thérèse et Monsieur Michel LATIMIER) ont effectué 2 passages : l'un début juillet, l'autre début septembre.

Ce premier concours des maisons fleuries n'a pas été facile. La pluie a été très présente tout au long de l'année, le printemps a été très pluvieux ! Pour certains la floraison n'était pas faite ou arrivait tardivement, pour d'autres les fleurs ou plants pourrissaient. Puis se sont suivies quelques semaines caniculaires, cet été, ce qui a engendré des jardins très secs.

Les participantes, méritantes, ont essayé d'embellir leur environnement tant bien que mal avec cette météo compliquée. Certains ont réussi à maintenir de belles compositions..



La remise des prix a eu lieu à la salle du conseil de la mairie le 28 octobre, suivi du verre de l'Amitié.

- 1er prix des façades fleuries : Madame RIMLINGER Colette
- 1er prix ex-aequo des jardins fleuris : Mesdames JEROME Claudine et BAUCHER Monique

Toutes les participantes ont été récompensées par des cartes cadeaux d'une jardinerie locale.

Nous les remercions de leur participation et d'avoir apporté leur aide à l'embellissement de la commune.



*Les lauréats et le jury ...*

## Participation citoyenne

Mercredi 27 octobre 2016, la commune de Challet a rejoint le dispositif de la participation citoyenne.

Cette convention a été signée en compagnie de Madame CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Sous-Préfète de l'arrondissement de Chartres et du Commandant du groupement de gendarmerie départementale, Luc GUYENNON.

La Municipalité remercie bien entendu ses référents, mais aussi tous ceux qui n'hésitent pas à relever toutes choses anormales et/ou à faire remonter leurs remarques. La sécurité est l'affaire de tous. Restons tous vigilants.



*A la Préfecture ...*

## Investissements 2016

### • Changement des filets du terrain de sport

Les poteaux et les filets entourant le terrain de sport communal étaient défectueux et devaient être changés pour la sécurité des utilisateurs et la tranquillité des riverains.

Le démontage des anciennes installations a été effectué par la mairie.

La société SPS Filets basée dans le Calvados a fourni et posé les nouvelles protections.



Coût total du projet : 11 112.00 € TTC

Subventions :

- FDAIC du Conseil Départemental : 2 778.00 €
- Fonds de Concours de Chartres Métropole : 3 241.00 €

### • Embellissement du village



Nos jardiniers en action

Une de nos volontés était d'embellir le village. Projet qui avance...

Des jardinières et des bacs ont donc été achetés et, nous remercions Monsieur Fabrice Bois, d'avoir apporté son aide technique pour la réalisation des parterres de fleurs et des plantations dans les bacs. Sa présence et ses conseils réguliers auprès de notre employé communal sont bien appréciés.

Coût total du projet : 3 782.40 € TTC

Subvention :

- Fonds de Concours de Chartres Métropole : 1 619.00 €

La Municipalité regrette la réitération des vols de fleurs sur la commune.

### • Informatique

Il faut ajouter le changement du poste informatique de la mairie pour un coût de 1 617.36 € et le rachat du matériel volé (tronçonneuse, souffleur, débroussailluse, taille-haies ...) pour un total de 2 680.59 €.

## Investissement à venir

### • Aménagement de sécurité

Vous avez sans doute remarqué la présence, en octobre, de radars pédagogiques aux abords de la commune.

Notre réflexion sur l'aménagement de sécurité continue et se précise.

Afin d'étudier au mieux toutes les possibilités, nous avons demandé au Conseil Départemental, le prêt de radars. Après une réponse positive de celui-ci, deux radars ont donc été installés provisoirement. Nous nous rendons compte des vitesses des automobilistes et, par conséquent, de l'impact et de la pertinence de leur présence.





## 30 avril Nettoyage de printemps



L'agglo fait son nettoyage de printemps

Malgré une météo toujours maussade, de courageux volontaires ont parcouru les rues et routes des alentours de Challet afin de ramasser tous les déchets jetés par des personnes irrespectueuses de la nature. Après cette collecte de plusieurs centaines de kilos, ils se sont rendus à Morancez pour partager un pique-nique avec toutes les communes participantes de Chartres Agglo.



Des enfants bien méritants !!



Prochaine date à retenir :

13 mai 2017

**Tous travaux de Menuiserie**

Fenêtres  
Volets  
Portails  
Bois  
Pvc  
Alu

**MENUISERIE  
AGENCEMENT  
TACHAT**

**Dimitri TACHAT**

2, rue Gauvaine - 28300 CHALLET

**Tél. 02 37 33 07 45 - Port. 06 89 51 05 18**

e-mail : [contact@menuiserie-tachat-agencement.com](mailto:contact@menuiserie-tachat-agencement.com)

[www.menuiserie-tachat-agencement.com](http://www.menuiserie-tachat-agencement.com)

**Agencement sur mesure**

Intér / Exter  
Cuisines  
Parquets  
Terrasses  
Isolation  
Cloison

## Pour une habitation existante, quelle autorisation ?

La commune de Challet ne possède ni P.O.S. ni P.L.U., elle est dotée d'une carte communale depuis 2008, et applique les modalités du Règlement National d'Urbanisme.

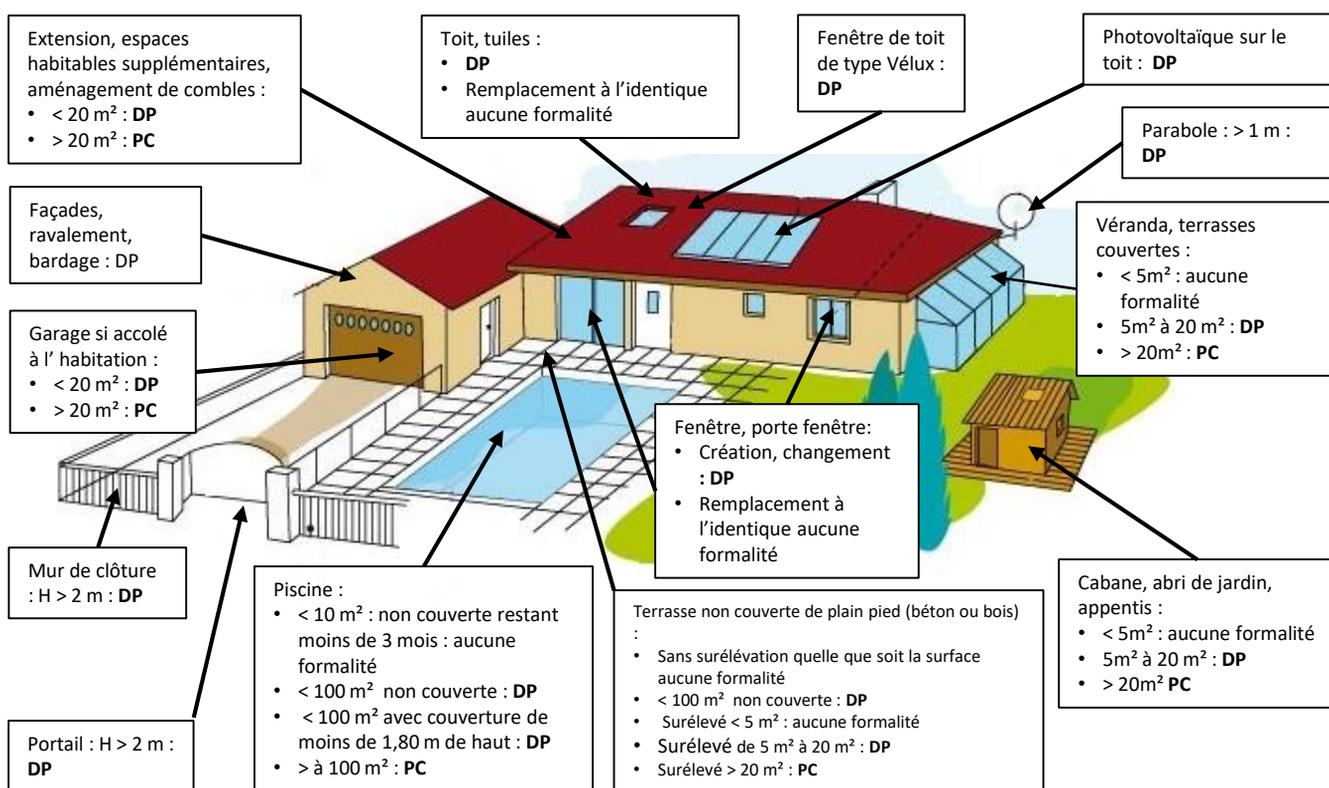
Suivant le type de travaux ( voir schéma ci-dessous)

Déclaration Préalable de travaux (DP) : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17578.xhtml>

Permis de Construire (PC) : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1986.xhtml>

Le Certificat d'Urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous envisagez est réalisable:

Certificat d'Urbanisme (CU) : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1633.xhtml>



Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tous les projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

## Occupation du domaine public pour travaux :

L'installation de matériels ou d'équipements pour travaux (échafaudage, benne à gravats, grue, dépôt de matériaux ...) sur le domaine public (trottoirs, places), doit répondre à des conditions fixées par la commune.

Elle nécessite une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public **deux semaines avant le début des travaux**, qui prend la forme d'un arrêté.

## Nuisances sonores

### Appareils bruyants, outils de bricolage

Ils sont autorisés :

- De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
- De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés



## Plantations en limite de propriété

### Règles de distance

Un arbre ou un arbuste d'une hauteur supérieure à 2 m ne doit pas être situé à moins de 2 m de la limite séparative avec la propriété voisine. Pour un arbre d'une hauteur inférieure ou égale à 2 m, la distance minimale n'est que de 50 cm (art. 671 du code civil)

### Règles d'entretien

#### Plantations mitoyennes

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre) chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite.

#### Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le tribunal d'instance.

#### À savoir :

Si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

#### Élagage sur la voie publique

Les arbres, les haies, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine.

A défaut d'exécution des opérations d'élagage des arbres ou racines les propriétaires riverains ou leurs représentants seront mis en demeure de procéder à leur réalisation.

En cas de mise en demeure non suivie d'effets, le Président du Conseil Départemental pourra saisir le juge pour obtenir l'injonction de l'exécution des travaux assortie éventuellement d'une astreinte.

## Tapage nocturne

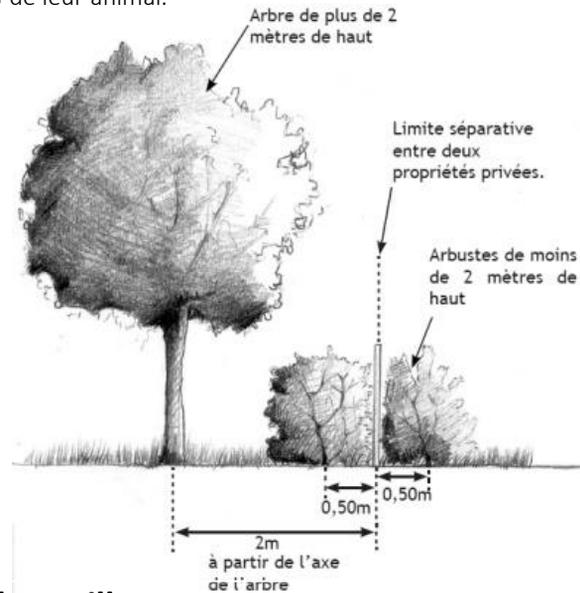
Entre 22 heures et 7 heures du matin les bruits ou tapage nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe (Code pénal : Article R 623-2).

## Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité des habitants,

## Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.



## Règles de cueillette.

### Plantation mitoyenne

Les produits des plantations mitoyennes (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des copropriétaires.

### Plantation appartenant au voisin

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

### Jardiner sans brûler

Nous rappelons que le brûlage à l'air libre, des déchets ménagers (cartons, plastiques, pneus...) ainsi que des végétaux, par les particuliers sur leur propriété, est interdit tout au long de l'année.

(Arrêté préfectoral : N° 2013210-0001 du 29 juillet 2013)



## Entretien des trottoirs et caniveaux

Les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs trottoirs (Arrêté n° 08-10 du 29 juin 2010).

La Municipalité le rappelle très souvent malgré cela, il y a encore des propriétés où cela n'est pas fait !

Dès les années 1970, il est acté par l'Etat que le contournement de Chartres passera au nord. Ce tracé imposé par l'Etat comme servitude dans des plans d'occupation des sols dès 1982 et des plans locaux d'urbanisme de 2010, de nombreuses communes, ainsi que l'inscription dans le SCOT de l'Agglo.

En 2009 il a été décidé un aménagement de la RN154 en ayant recours à une concession autoroutière. En 2010, le Ministre de l'écologie a signé cet arrêté. Puis, le Ministre des transports nous a imposé sur notre territoire l'infrastructure autoroutière quelques années après.

L'état a fait un choix sur le tracé en mars 2016, et la dernière enquête d'utilité publique est en cours et se terminera le 10/01/2017. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques auprès de la DREAL qui gère ce lourd dossier. (Registres en Mairie et/ou site internet :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actualites/Annee-2016/Octobre/RN-154-Enquete-publique-Consultation-et-observations>)

Courant 2018, le Conseil d'Etat émettra son avis. Puis, ce sera le lancement des appels d'offres pour le choix du futur concessionnaire. Après les fouilles archéologiques préventives et acquisitions foncières, les travaux seraient estimés entre 2020/2022.

La Municipalité de Challet a toujours été attentive au projet et fidèle quant à ses demandes, si l'autoroute devait nous être imposée :

Avis du Conseil Municipal du 19/05/2009, délibération du 26/10/2012 et avis du 31/03/2016

- conserver l'existant (entrée et sortie)
- gratuité
- réduction des nuisances sonores et paysagères
- garantie sur les voies de substitution obligatoires
- maintien de l'activité artisanale et économique (Vallée du Saule...)

Des inquiétudes légitimes sont à apaiser en apportant des réponses concrètes sur l'aménagement qui longera notre commune. Ces souhaits ont d'ailleurs été remontés au groupe de travail mis en place à Chartres Métropole où une visite "in situ" a eu lieu en mai 2015. Conseillers, adjoints et maire étaient présents autour de la table pour discuter du projet.



Isabel vous accueille ...

- o -20% en cas de parrainage
- o -10% tous les mercredis pour les -de 18 ans
- o Chaque mois une promotion !
- o Atelier de relooking

Zig Zag Coiffure

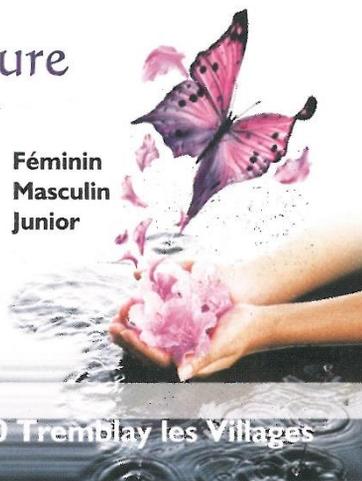
Tél : 02 37 65 34 40

Du Mardi au jeudi  
9H00 - 12H00/14H00 - 18H30

Vendredi 9H00 - 18H30  
Samedi 9H00 - 17H00

3, place de l'Eglise - 28170 Tremblay les Villages

Féminin  
Masculin  
Junior



## MAIRIE

1, rue de Verdun.  
Tél. : 02 37 23 97 94 / Fax : 02 70 32 12 00  
E-mail : [mairie.challet@wanadoo.fr](mailto:mairie.challet@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.mairie-challet.fr>  
Ouverture du secrétariat et permanence du Maire et des Adjoints  
Mardi de 17h à 19h et le vendredi de 17h à 19h

## NUMEROS D'URGENCE

Samu : 15	Sans abri : 115
Police : 17	Enfance maltraitée : 119
Brigade de Chartres : 02 37 91 27 10	Centre anti poison : 02 41 48 21 21
Pompiers : 18 ou 112	

## ASSISTANTE MATERNELLE

Mme DOS SANTOS Delphine : 8 Rue du Friche  
Tél : 02 37 32 53 68 ou 06 37 89 67 89

## ASSISTANTE SOCIALE

Laure HAMMOUCHE assure une permanence en mairie de CLEVILLIERS (sur Rdv) le 3<sup>ème</sup> mardi du mois.

## AGENCE POSTALE

Mairie de Clévilliers  
Lundi : 13h30 - 18h00, mardi : fermé, mercredi : 9H00 - 12H00, jeudi : fermé, vendredi : 13h30 - 18h00, samedi : 9h00 - 12h00  
Tél. : 02 37 23 91 57

## PAROISSE St YVES DES TROIS VALLEES

Le père Don HUGUES - Curé  
28, rue Maunoury 28130 MAINTENON  
Tél. : 02 37 23 01 28

## MEDICAL

Pharmacie de garde : le 3237  
Pharmacie la plus proche :  
2, Bis place de l'Eglise Tremblay- les -Villages  
Tél. : 02 37 65 22 73

## Cabinets médicaux les plus proches.

- 8, rue du Docteur Taugourdeau Tremblay-les-Villages  
Tél. : 02 37 65 28 04
- 1, rue de la Libération Bailleau-l'Évêque  
Tél. : 02 37 22 93 32 / 02 37 22 97 72
- 2, rue Bassin Gironville Tremblay-Les-Villages  
Tél. : 02 37 65 22 60

## Hôpitaux.

- Hôpitaux de Chartres - Le Coudray  
Tél. : 02 37 30 30 30  
Site internet : <http://www.ch-chartres.fr>
- Centre hospitalier Victor Jousselin – Dreux  
Tél. : 02 37 43 05 19  
Site internet : <http://www.ch-dreux.fr>
- Clinique Saint-François 2, rue Roland Buthier  
28300 MAINVILLIERS  
Standard : 02 37 18 41 00  
Service des Urgences 24h/24 7j/7 : 02 37 18 45 45  
Site internet : <http://www.clinique-stfrancois.com>

## Cabinet de soins infirmiers.

- 1, rue de la Libération Bailleau-L'Évêque  
Tél. : 02 37 22 97 72
- 2, rue Bassin Gironville Tremblay-les-Villages  
Tél. : 02 37 65 22 60

## SERVICES TECHNIQUES

### Electricité (RSEIPC)

Accueil téléphonique : 02 37 91 80 00  
Dépannage électricité : 02 37 91 80 20  
Site internet : <http://www.rseipc.fr>

### Eau : Cm Eau

Accueil téléphonique : Tél. 02 34 43 90 22 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
Site internet : <http://www.cmeau.com>

## DECHETS

Déchetterie la plus proche :  
ZA de Pierres. 2 Rue du Clos de Marolles  
28130 PIERRES.

Site internet : [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

Chartres métropole met également 4 déchetteries à votre disposition : Lucé, Champhol, Dammarie et Saint-Aubin-des-Bois.

Site : internet : <http://www.chartresmetropole.fr>

### Déchets verts

D'avril à novembre, vous pouvez déposer vos déchets verts dans le conteneur situé à Fresnay-le-Gilmert que Chartres Métropole met à disposition.

### Encombrants

Pour l'année 2017, ce service sera assuré les **26 mai** et **28 novembre**.

N'hésitez pas à consulter les sites internet de la mairie et de Chartres Métropole.

## ARTISANS & COMMERCANTS LOCAUX

- Mr TACHAT Dimitri, menuiseries et agencements  
2, rue Gauvaine Tél. : 02 37 33 07 45 / 06 89 51 05 18
- A & F CHALLET VINS DISTRIBUTION :  
7, rue de l'Europe Tél. : 02 37 23 95 75.  
Site internet : <http://www.challetvins.com>

## CHAMBRES D'HOTES

Pierre-Yves DUPUY : 16, rue de la République  
Tél. : 02 37 23 96 76 / 06 83 04 53 53  
Courriel : [dupuy.pierre-yves@wanadoo.fr](mailto:dupuy.pierre-yves@wanadoo.fr)

## COMMERCES AMBULANTS

- Pizza à emporter SPEED'ZA ROMA tous les vendredis soir rue de la République.  
Tél. : 06 16 11 61 ( commande à partir de 18h00 ).
- Boulangerie LA FEUILLANTINE de Tremblay-Les- Villages circule le mardi, jeudi et samedi matin.
- Boucherie DARMIGNY de Clévilliers circule le vendredi
- Poissonnerie NOVAK circule le mardi vers 13h30.

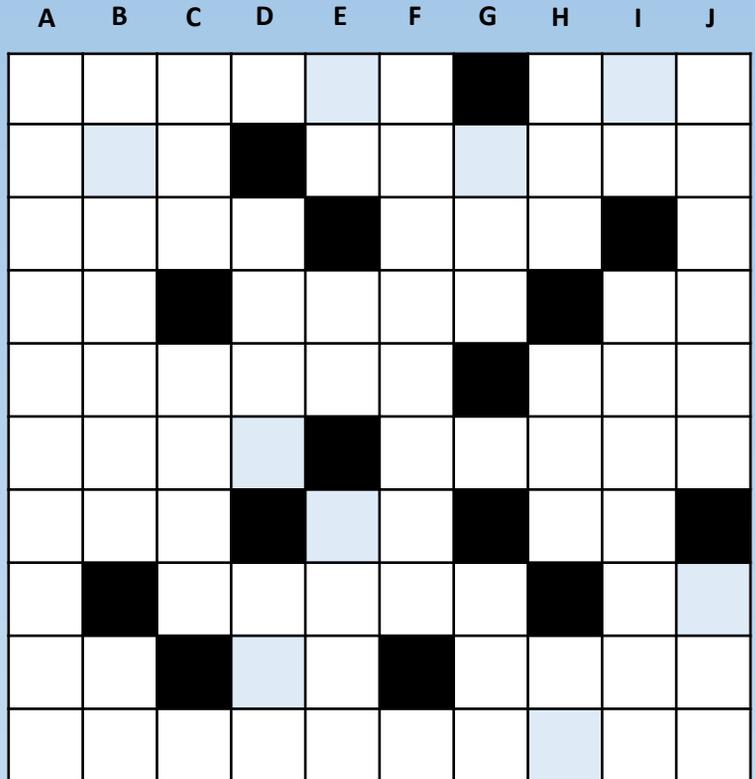
# MOTS CROISES DU CHÂTEAU D'EAU

## VERTICALEMENT

**A** : *Désigne une nappe à couvert.* **B** : Aboutir - Réunion de chefs abrégé. **C** : Etablissement d'enseignement supérieur - Avance. **D** : Sœur et épouse du roi Osiris - Village en Ré. **E** : Conjonction - Ville de Chaldée - Terme musicale. **F** : *Moteur à courant d'air.* **G** : Escadrille royale - Capucin. **H** : Source lactée - Guide électronique - Symbole du chrome. **I** : A la mode - Prend vivant. **J** : *Trou dans le sol* - Cales.

## HORIZONTALEMENT

**1** : Inhalée - Tarin. **2** : Interjection - Club de foot du Piémont. **3** : Ville Suisse - Moulu. **4** : Forme d'être - Graisse animale - Egal à un mètre sur un mètre. **5** : *Pompe dans l'eau* - Blague. **6** : Trajectoires - *Etendue dessous.* **7** : Ancienne colère - Pronom - Petit élu. **8** : Parfois amicales - Lumière noire. **9** : Institution des 28 - Cours court - Ancienne mesure agraire. **10** : Négociateurs.



A l'aide des lettres placées dans les cases bleutées, reconstituez le mot mystère de 9 lettres se rapportant à notre château d'eau.

